

# À toutes les personnes assurées de la Prévoyance Professionnelle Gate Gourmet

11 novembre 2019

Personalvorsorge Gate Gourmet  
Prévoyance Prof. Gate Gourmet  
Gate Gourmet Pension Scheme

Geschäftsstelle  
Postfach  
CH-8152 Glattbrugg

elisabeth.mueller@pfs.ch  
Tel. +41 43 210 18 92  
www.pgg.pfs-service.ch

Chers assurées

Nous avons le plaisir de vous inviter à une **séance informative (en allemand)**.

<b>Date</b>	Vendredi, 13 décembre 2019
<b>Horaire</b>	15.00h
<b>Lieu</b>	Gate Gourmet Switzerland, salle de réunion RIGI Borddienststrasse, Zürich Flughafen  (Les personnes qui ne travaillent pas dans l'établissement seront faites entrées 10 minutes avant le commencement de la séance)
<b>Sujets</b>	Organisation / Cours des affaires / Plans de prévoyance / Hypothèque

**La séance informative s'adresse à tous les assurés et personnes retraitées de la PGG et sera tenue en allemand seulement.**

Nous nous réjouissons si vous trouvez le temps pour participer à la séance informative ainsi qu'à l'apéritif suivant la séance.

---

A cette occasion, nous tenons à vous informer que la restructuration de la prévoyance professionnelle de notre entreprise, de laquelle nous vous avons déjà orientés par écrit en automne 2018, a pu être clôturée entre temps. Le Vorsorgewerk Gate Gourmet Kader (une fondation de prévoyance de la PFS Vorsorgestiftung II) existant jusqu'à la fin de 2018, a été intégré dans le cadre d'un contrat de transfert de la fortune, avec effet rétroactif au 1 janvier 2019. Une petite partie des avoirs de prévoyance a été transférée à la your pension – Fondation collective. Aussi la distribution des moyens excédentaires qui existait dans le Vorsorgewerk Gate Gourmet Kader au 31 décembre 2018, a été transférée aux anciens assurés ayant droit de cette fondation de prévoyance.

L'expert de la caisse de pension a constaté que pour la conclusion du contrat de transfert de la fortune entre la PFS Vorsorgestiftung II (prévoyance professionnelle transférant) et la Prévoyance Professionnelle Gate Gourmet Switzerland (prévoyance professionnelle bénéficiaire), les intérêts et les droits des assurés ont été maintenus. Les assurés de la prévoyance professionnelle transférant et bénéficiaire, ne subissent pas de désavantages suite au transfert de la fortune.

Si vous avez des questions concernant cette démarche, nous les répondrons dans le cadre de la séance informative. Vous avez aussi la possibilité de vous adresser au siège administratif (pour les coordonnées, voire en haut, à droite).

Avec nos meilleures salutations

Pour le Conseil de fondation



Tommy Foehn  
Président



Karl Rawyler  
Vice-président



Elisabeth Müller  
Directrice ad interim